

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 11 décembre 2020

12^{ème} Commission

N° CD-2020-8-12-2

Service instructeur

Direction des ressources humaines et du dialogue
social

Service consulté

ADOPTION DU DERNIER TABLEAU DES EMPLOIS DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet de fixer la situation des emplois du Département du Haut-Rhin avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

En application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

A la veille du regroupement des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, il vous est proposé de valider le tableau des emplois de notre collectivité tel qu'annexé, cet état constituant la synthèse des créations et suppressions de postes soumises à votre délibération lors de précédentes séances.

Ce tableau, tout comme celui qui sera parallèlement arrêté par le Conseil départemental du Bas-Rhin, serviront de base à l'établissement du premier tableau des emplois de la Collectivité européenne d'Alsace, lequel sera soumis à la délibération de la nouvelle assemblée le 15 janvier prochain afin de permettre la continuité des recrutements et par voie de conséquence du fonctionnement des services.

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir approuver la situation du tableau des emplois annexé, les crédits étant inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Rémy WITH